

## A) **PROCEDURE dans le cadre du PDLHI 33**

Commission qualification PDLHI	Présentation rapport visite Mairie ou SH	Présentation rapport visite Opérateur SLIME
	Qualification décence	Qualification décence
CAF	CONSERVATION	CONSERVATION
Vérification des travaux	<p>Visite effectuée par l'opérateur suivant en fonction du territoire</p> <p>Médoc et Haute Gironde : SOLIHA  Libournais : CREAQ  Sud Gironde :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- MPS : si à l'origine du rapport de visite initial + suite rapport visite Mairie ou SOLIHA hors territoire SIPHEM</li> <li>- SIPHEM : si à l'origine du rapport de visite initial + suite rapport visite Mairie ou SOLIHA sur son territoire.</li> </ul> <p>BASSIN : CREAQ</p>	

## B) PROCEDURE de traitement des rapports de visite adressés à la CAF

- Rapport établi par un opérateur du SLIME33 (présentant des désordres liés à la non décence)

### Réception du rapport de Visite par la CAF de la Gironde

